



REPUBLICQUE FRANCAISE

Mairie de

Pressagny l'Orgueilleux

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du **25 avril 2024 à 19h00** - Date de convocation : **19 avril 2024**
 Président : **Monsieur Pascal MAINGUY, Le Maire**
 Secrétaire de séance : **Madame Chantal ANDRIEUX**

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	13

Membres présents à la séance : Mmes, MM. MAINGUY, ANDRIEUX, CARRIER, DESCHAMPS, GILLET, INIGO, LOCHON, MAGNAUDEIX formant la majorité des membres en exercice

Membres absents excusés ayant donné pouvoirs : Mmes, MM. GLEIZES (pouvoir à M. MAINGUY), GUION (pouvoir à Mme DESCHAMPS), VAUZOU (pouvoir à M. LOCHON), LE LAN-LE LUYER (pouvoir à M. CARRIER), WECKSTEIN (pouvoir à Mme ANDRIEUX)

DELIBERATION N° 21/2024 – ZAER DÉCISIONS SUITE A LA CONCERTATION DE LA POPULATION

305 questionnaires ont été remis dans les boîtes aux lettres des administrés. 101 réponses ont été enregistrées soit 33 % de participation.

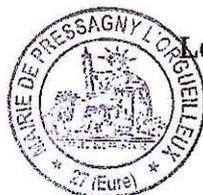
LE RÉSULTAT du DÉPOUILLEMENT se PRÉSENTE ainsi :

- 1 – Trois projets font l'objet d'un refus : **Eolien (82 %)**, **Méthanisation (73 %)**, **Hydrolien (56 %)**
 2 – Les projets retenus sont par ordre de priorité :
- **89 % Photovoltaïque** sur les bâtiments communaux (92 %), les espaces dédiés (parking, friches,...) et les maisons individuelles (75 %)
 - **72 % Solaire Thermique**
 - **60 % Bois Energie**
 - **60 % Géothermie**

Suite à la consultation publique, M. le Maire propose de valider la carte de localisation des différents projets retenus par la commune pour communication à la Préfecture selon les critères suivants :

- Pas de projet présenté par la commune dans les domaines : Éolien, Méthanisation et Hydrolien
- **Photovoltaïque** : avis favorable en priorité sur les bâtiments communaux, puis sur les espaces dédiés et les maisons individuelles dans le respect du Plan Local d'Urbanisme
- **Solaire Thermique** : avis favorable pour les nouvelles constructions dans le respect du Plan Local d'Urbanisme
- **Bois Énergie** : avis favorable pour une proposition d'implantation d'une usine en limite de commune
- **Géothermie** : avis favorable pour les nouvelles constructions.

Vote : Unanimité.



Le Maire, Pascal MAINGUY